



Réunion du comité électoral consultatif

DGDAIS / DAJI
14 février 2019

Ordre du jour

1. Calendrier des élections aux conseils de composantes
2. Sièges à pourvoir
 - Elections plénières
 - Elections partielles
3. Localisation des bureaux de vote
4. Horaires des bureaux de vote
5. Autres

1. Calendrier des élections aux conseils de composantes

Dates	Opérations
Vendredi 15 février 2019	Affichage de l'arrêté du Président de l'UGA portant organisation des élections
Au plus tard le mardi 26 février 2019	Affichage des listes électorales au moins 20 jours avant la date du scrutin (article D. 719-8 du code de l'éducation)
Entre le vendredi 1^{er} mars 2019 et le mercredi 13 mars 2019	Date limite de dépôt des candidatures 15 jours francs maximum et 5 jours francs minimum avant la date du scrutin (article D. 719-24 du code de l'éducation) Date proposée : le lundi 11 mars 2019 à midi
Au plus tard le mercredi 13 mars 2019	Demande d'inscription sur les listes électorales (pour les personnels et les usagers non-inscrits d'office mais remplissant les conditions pour être électeur) Au plus tard 5 jours francs avant la date du scrutin (article D. 719-7 du code de l'éducation)
A partir de l'affichage de l'arrêté électoral jusqu'au Mardi 19 mars 2019	Campagne électorale
Mardi 19 mars 2019	Jour du scrutin
Au plus tard le vendredi 22 mars 2019	Proclamation des résultats (dans les 3 jours suivant la fin des opérations électorales) (article D. 719-37 du code de l'éducation)
Au plus tard le 5^e jour après la proclamation	Terme du délai de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (article D. 719-39 du code de l'éducation)

2. Sièges à pourvoir

Elections plénières

- **UFR IM2AG**
 - Professeurs des universités et personnels assimilés (collège A) : 9 sièges
 - Autres-enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés (collège B) : 9 sièges
 - Personnels BIATSS (collège C) : 6 sièges
 - Usagers (collège D) : 4 sièges (soit 4 titulaires et 4 suppléants)
- **UFR LE :**
 - Professeurs des universités et personnels assimilés (collège A) : 6 sièges
 - Autres-enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés (collège B) : 6 sièges
 - Personnels BIATSS (collège C) : 4 sièges
 - Usagers (collège D) : 4 sièges (soit 4 titulaires et 4 suppléants)
- **UFR LLASIC :**
 - Professeurs des universités et personnels assimilés (collège A) : 6 sièges
 - Autres-enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés (collège B) : 6 sièges
 - Personnels BIATSS (collège C) : 4 sièges
 - Usagers (collège D) : 4 sièges (soit 4 titulaires et 4 suppléants)
- **UFR Pharmacie :**
 - Professeurs des universités et personnels assimilés (collège A) : 10 sièges
 - Autres-enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés (collège B) : 10 sièges
 - Personnels BIATSS (collège C) : 2 sièges
 - Usagers (collège D) : 10 sièges (soit 10 titulaires et 10 suppléants)
- **UFR Médecine**
 - Professeurs des universités et personnels assimilés (collège A) : 10 sièges
 - Autres-enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés (collège B) : 9 sièges
 - Praticiens hospitaliers responsables des services où une formation pratique est dispensée aux étudiants des second et troisième cycles des études médicales (collège P) : 1 siège
 - Personnels BIATSS : 2 sièges
 - Usagers : 10 sièges (soit 10 titulaires et 10 suppléants)

- **UFR PHITEM**

- Professeurs des universités et personnels assimilés (collège A) : 8 sièges
- Autres-enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés (collège B) : 8 sièges
- Personnels BIATSS (collège C) : 3 sièges
- Usagers (collège D) : 3 sièges (soit 3 titulaires et 3 suppléants)

- **UFR STAPS**

- Professeurs des universités et personnels assimilés (collège A) : 4 sièges
- Autres-enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés (collège B) : 4 sièges
- Personnels BIATSS (collège C) : 3 sièges
- Usagers (collège D) : 4 sièges (soit 4 titulaires et 4 suppléants)

- **DLST**

- Personnels BIATSS (collège B) : 3 sièges
- Usagers (collège C) : 5 sièges (soit 5 titulaires et 5 suppléants)

- **DSDA**

- Représentants des personnels enseignants et enseignants-chercheurs et assimilés assurant au minimum 24 heures d'enseignement au sein du DSDA, sur l'année universitaire 2018-2019 (collège A): 4 sièges
- Représentants des personnels BIATSS affectés au département (collège B) :4 sièges
- Usagers (collège C) : 4 sièges (soit 4 titulaires et 4 suppléants)

- **IUT 1**

- Professeurs des universités et personnels assimilés (collège A) : 4 sièges
- Autres-enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés (collège B): 4 sièges
- Enseignants du second degré et personnels assimilés (collège C): 6 sièges
- Chargés d'enseignement et personnels assimilés (vacataires) (collège D): 1 siège
- Personnels BIATSS (collège E): 4 sièges
- Usagers (collège D) : 6 sièges (soit 6 titulaires et 6 suppléants)



RAPPEL:

Durée du mandat des personnels : 4 ans

Durée du mandat des usagers: 2 ans

Elections partielles

- **IAE**
 - Usagers (collège D) : 8 sièges (soit 8 titulaires et 8 suppléants)
Pour la durée du mandat restant à courir

- **UFR IUGA :**
 - Usagers (collège D) : 4 sièges (soit 4 titulaires et 4 suppléants)
Pour la durée du mandat restant à courir

- **OSUG :**
 - Usagers (doctorants) : 2 sièges (soit 2 titulaires et 2 suppléants)
Durée du mandat : 2 ans

3. Localisation des bureaux de vote

- **UFR IM2AG :** 1 bureau de vote sur le campus
- **UFR LE :**
 - 1 bureau de vote sur le campus
 - 1 bureau de vote sur Valence (dépouillement sur place)
- **UFR LLASIC :**
 - 1 bureau de vote sur le campus
 - 1 bureau de vote à l'ICM Echirolles (rapatriement des urnes)
 - 1 bureau de vote sur Valence (dépouillement sur place)
- **UFR Pharmacie :** 1 bureau de vote sur le site santé
- **UFR Médecine :** 1 bureau de vote sur le site santé
- **UFR PHITEM :**
 - 1 bureau de vote sur le campus
 - 1 bureau de vote au Polygone scientifique (rapatriement des urnes)
- **UFR STAPS :** 1 bureau de vote sur le campus
- **DLST :** 1 bureau de vote sur le campus

3. Localisation des bureaux de vote

- **DSDA:**
 - 1 bureau de vote à Valence Briffaut
 - 1 bureau de vote sur le site Rabelais (rapatriement des urnes)

- **IUT 1:**
 - 1 bureau de vote sur le Campus
 - 1 bureau de vote à Gambetta
 - 1 bureau de vote Quai Claude Bernard

- **IAE:**
 - 1 bureau de vote sur le campus
 - 1 bureau de vote à Valence (À confirmer)

- **UFR IUGA** :1 bureau de vote à Grenoble

- **OSUG** : 1 bureau de vote sur le campus

4. Horaires des bureaux de vote

Les bureaux de vote seront ouverts de 9h à 17h.

Les composantes suivantes ont demandé à bénéficier d'horaires aménagés:

- UFR Médecine et Pharmacie: **9h à 16h** (*manque de personnels pour le dépouillement*)
- UFR LLASIC:
 - Section de vote de l'ICM Echirolles: **9h à 16h** (*pour permettre le rapatriement des urnes sur le campus*)
- UFR PHITEM:
 - Section de vote du Polygone scientifique: **9h à 16h00** (*pour permettre le rapatriement des urnes sur le campus*)
- IUT 1:
 - Section de vote de Gambetta : **9h à 16h** (*pour permettre le rapatriement des urnes sur le campus*)
 - Section de vote Quai Claude Bernard: **9h à 16h** (*pour permettre le rapatriement des urnes sur le campus*)

5. Autres